

NOUVELLE MESURE VISANT LA DURÉE DE REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS DE LA CLASSE DES INHIBITEURS DE LA POMPE À PROTONS

À compter du 3 mai 2017, le remboursement des médicaments de la classe des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) sera limité à un maximum de 90 jours par période de 365 jours. Cette mesure touchera les personnes de 18 ans et plus assurées par le régime public d'assurance médicaments (RPAM).

Comment cette mesure va-t-elle s'appliquer?

Toute personne de 18 ans et plus assurée par le RPAM qui reçoit une nouvelle ordonnance d'IPP sera touchée par cette nouvelle mesure. La première période de 90 jours débutera lors du premier achat de la personne assurée à compter du 3 mai 2017.

Le remboursement sera permis pour une période prolongée de 12 à 24 mois pour certaines conditions cliniques seulement. Pour ce faire, l'ordonnance du prescripteur devra comporter un code correspondant à la condition clinique justifiant la prise de ce type de médicament.

Quant aux personnes de 18 ans et plus assurées par le RPAM ayant déjà une ordonnance active d'IPP au 3 mai 2017, elles auront jusqu'au **3 octobre 2017** pour obtenir une nouvelle ordonnance auprès de leur prescripteur. Cette ordonnance devra comporter un code correspondant à la condition clinique justifiant la prise d'un IPP.

↳ VERSO

Quels sont les médicaments visés par cette mesure ?

Parmi les médicaments visés par cette mesure, on trouve les suivants :

- Pariet^{MC} (rabéprazole) et ses génériques;
- Prevacid^{MC} (lansoprazole) et ses génériques;
- Prevacid FasTab^{MC} (lansoprazole) et ses génériques;
- Pantoloc^{MC} (pantoprazole) et ses génériques;
- Tecta^{MC} (pantoprazole) et ses génériques;
- Losec^{MC} (oméprazole) et ses génériques;
- Nexium^{MC} (esomeprazole) et ses génériques;
- Dexilant^{MC} (dexlansoprazole).

Pourquoi ces modifications sont-elles apportées ?

Cette nouvelle mesure vise un usage optimal des médicaments et fait suite aux recommandations de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Selon l'INESSS, les IPP sont coûteux et ils figurent parmi les médicaments les plus prescrits.

Pour plus d'information

Consultez la publication [*Usage optimal à long terme des inhibiteurs de la pompe à protons*](#) produite par l'INESSS.

Avril 2017